

ANNONCES.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues, à QUEBEC, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 26 FEVRIER, pour le transport des malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et venir, entre le BASSIN DE GASPE et PERCE, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport devant être fait dans une voiture.

Les malles laisseront le Bassin de Gaspé, le lundi et le jeudi, à 8 heures A. M., et arriveront à Percé en douze heures de temps; elles laisseront Percé le mardi et le vendredi à 5 heures A. M., ou après l'arrivée de la malle de Carleton, et arriveront au Bassin de Gaspé en douze heures de temps.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de Poste du Bassin de Gaspé, de Sandy Beach, de Douglstown, de Point St.-Peter et de Percé, ou au bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }
des Postes. }
Québec, 31 déc. 1863.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Québec, jusqu'à VENDREDI, le 27 FEVRIER, à MIDI, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, UNE FOIS par semaine, aller et revenir, entre la RIVIERE AU RENARD et SAINTE ANNE DES MONTS, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport devant être fait A PIED ou A CHEVAL.

Les malles devront laisser la Rivière au Renard, le mercredi soir, après l'arrivée du courrier de la Grande Grève, et arriver au Bureau de Poste de Ste.-Anne des Monts le mardi suivant.

Le place de l'arrivée et du départ de Ste. Anne des Monts sera la résidence du maître de poste, et non pas le sous-bureau près de l'église.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des

blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de la Rivière au Renard et de Ste. Anne des Monts, ou au bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }
des Postes. }
Québec, 16 janvier 1864.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes, seront reçues, à Québec, jusqu'à VENDREDI, le 11 MARS, à MIDI, d'après un contrat proposé pour quatre années, pour le transport des malles de Sa Majesté, trois fois par semaine, aller et venir, entre la RIVIERE-DU-LOUP et EDMUNDSTON, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport doit être fait en bonnes et commodes voitures de messagerie (good commodious stage waggons) ou en Steighs, tirées par deux chevaux, sujettes, en tout temps à l'approbation du Maître-Général des Postes.

Les malles laisseront la Rivière du Loup les mardis, jeudis et samedis, aussitôt que possible après l'arrivée du Train de la malle de Québec, et devront se rendre au Bureau de Poste d'Edmunston en quinze heures de temps.

Les malles laisseront Edmunston, les lundis, mercredis et vendredis, à telles heures qui seront requises de temps à autre, et arriveront au Bureau de Poste de la Rivière du Loup en quinze heures de temps.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des blancs de soumissions obtenus aux Bureaux de Postes de Grand Falls et d'Edmunston, dans le Nouveau Brunswick, et au Lac Témiscouata, Détour du Lac et Rivière-du-Loup, en Canada, ou au Bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }
des Postes. }
Québec, 21 janvier 1864.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Hauté-Ville.
1er déc. 1863.



Département des terres de la Couronne

Québec, 9 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 90,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de MARSTON et WOBURN, Comtés de Compton et Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGTIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour particularité s'adresser à l'Agent de la localité WM. FAIWELL, Ecr. à ROBINSON, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er déc. 1864.



Département des Terres de la Couronne

Québec, 4 décembre, 1863.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité d'un Ordre en Conseil, en date du 19 Novembre, 1863, tous les dépôts des deniers publics, par toute la Province, devront, le et après le premier JANVIER, 1864, être faits dans la Banque de Montréal, ou à ses agences.

WM. McDOUGALL,
15 déc. 1863. Commissaire.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

UNE réduction considérable vient d'être faite dans le prix de la pension des élèves.

\$5.75 par mois

ou \$63.25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extra sont payés à part, de même que les soins en maladie. Un mois commencé est payé tout entier. Chaque mois doit être payé d'avance; avec un prix aussi réduit il serait impossible d'attendre longtemps.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.